

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 87

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : APPROBATION ET
AUTORISATION A SIGNER LA
CONVENTION ET LE CONTRAT
DE MISES A DISPOSITION DE
PERSONNELS AVEC CHABLAIS
INTER EMPLOI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. PLEYNET J.P. DENERVAUD
M. BILLARD G. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSES :CHANTELOT C. « pouvoir à de
PROYART A. » CHEYRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à
QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L.
« pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2022 – 89 du 13 décembre 2022 l'autorisant à signer une convention avec l'association chablais inter emploi pour la mise à disposition de personnels. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Cette convention permet à la collectivité de bénéficier d'intervenants en cas d'absence d'un agent.

Chablais inter emploi se charge des démarches administratives (contrat de travail, déclaration préalable à l'embauche, visite médicale et bulletins de salaire).

L'association établit une facture mensuelle. Le taux de facturation appliqué passe de 21.50 à 22.50 € TTC de l'heure, net de taxes, pour un taux horaire de 11.87 €.

Enfin, l'association chablais inter emploi est assurée au titre des responsabilités civile et professionnelle.

Madame le maire ajoute qu'un contrat a été mis en place par chablais inter emploi, qui porte plus spécifiquement sur les conditions d'exercice du contrat du salarié.

Madame le maire propose de renouveler cette convention pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

AUTORISE Madame le maire de signer ladite convention et le contrat de mise à disposition de personnels.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Pascale MORIAUD

